

**PROGRAMME DE PARRAINAGE DE L'ATELIER D'UN ARTISTE À LA FONDERIE DARLING
QUARTIER ÉPHÉMÈRE, CENTRE D'ARTS VISUELS**

Organisme de bienfaisance enregistré numéro 141092981RR0001

AVANTAGES FISCAUX DON EN CULTURE

MONTANT DU DON	\$10 000	\$20 000
1) Mesures spéciales en Philantropie en vigueur jusqu'au 1er janvier 2018		
COÛT NET D'UN PREMIER DON EN CULTURE DE 5000 \$ ET N'EXCÉDANT PAS 25 000 \$		
Crédit d'impôt pour don à un organisme de bienfaisance		
Fédéral (24.2%)	-\$2 420	-\$4 840
Provincial (24%)	-\$2 400	-\$4 800
Crédit supplémentaire pour premier don en culture - Provincial (25%)	-\$2 500	-\$5 000
TOTAL CRÉDITS D'IMPÔT	-\$7 320	-\$14 640
COÛT NET D'UN DON POUR LE DONATEUR	\$2 680	\$5 360
2) Appariement - volet 2 Programme Mécénat Placement Culture		
Moyenne des dons reçus durant les trois derniers exercices financiers		
Contribution Ministère de la Culture Québec (jusqu' à 50%)	\$5 000	\$10 000
TOTAL (1 et 2)	\$15 000	\$30 000
CONTRIBUTION AU BÉNÉFICE DE L'ORGANISME	\$8 500	\$17 000
CONTRIBUTION AU BÉNÉFICE DE L'ARTISTE PARRAINÉ	\$6 500	\$13 000